



**Promotion Santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis**



**CIPRET**  
VALAIS-WALLIS

# Dossier de presse

**Bilan de l'interdiction de fumer en Valais**

*Mercredi 23 juin 2010*

## CONFÉRENCE DE PRESSE

### Bilan de l'interdiction de fumer en Valais

Madame,  
Monsieur,

Le CIPRET Valais a le plaisir de vous inviter, une année après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les établissements publics, à faire un bilan, grâce à notre **sondage exclusif** effectué auprès de 1'000 Valaisannes et Valaisans portant sur

- **la satisfaction des valaisans par rapport aux établissements sans fumée**
- **les spécificités valaisannes**
- **les habitudes de fréquentation des lieux publics**
- **les habitudes de consommation en matière de tabac**

La conférence de presse se déroulera le

**mercredi 23 juin à 10h**

Au Café-Restaurant de l'Aéroport, Rue de l'Aéroport 60, 1950 Sion  
(salle François-Xavier Bagnoud)

#### **Intervenants :**

M. Dominique Favre, Président de Promotion Santé Valais

M. Jean-Bernard Moix, Directeur de Promotion Santé Valais et du CIPRET Valais

Dr Dominique Evéquo, spécialiste FMH en cardiologie, vice-président de la Société Médicale du Valais et Président du CIPRET Valais

#### **Programme :**

1. Accueil
2. Satisfaction de la population valaisanne
3. Impacts positifs sur les établissements publics
4. Impacts positifs sur les fumeurs
5. Conclusions, perspectives

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CIPRET Valais  
Jean-Bernard Moix  
Directeur

079 682 55 97

[jean-bernard.moix@netplus.ch](mailto:jean-bernard.moix@netplus.ch)



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 23 JUIN 2010 – CIPRET VALAIS

## **Etablissements sans fumée : 81% des Valaisans sont satisfaits !**

**Près d'une année après l'entrée en vigueur de la loi sur la santé (1<sup>er</sup> juillet 2009), un sondage réalisé auprès de la population valaisanne par l'institut M.I.S Trend permet de tirer un bilan plus que positif de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Les Valaisans sont très largement satisfaits de cette protection et fréquentent davantage les établissements publics. De plus, la loi favorise l'arrêt du tabac.**

81% des Valaisannes et des Valaisans sont satisfaits de l'interdiction de fumer dans les lieux fermés publics. Les fumeurs approuvent également l'interdiction à hauteur de 53% ! La population valaisanne rejette un assouplissement de la loi et désire bénéficier d'une protection efficace ; elle ne veut pas des établissements entièrement fumeurs comme le permet la loi fédérale. La loi sur la santé permet aux établissements de se doter à moindre coût de fumoirs s'ils le souhaitent. 320 fumoirs ont été annoncés depuis juillet 2009, dont 169 dans le Haut Valais. La visée de loi est donc atteinte, elle protège les non-fumeurs de l'exposition à la fumée passive.

### ***Les cafés, restaurants, tea-room, ... bénéficient de l'interdiction de fumer***

Comme on pouvait s'y attendre, on observe une hausse de la fréquentation dans les restaurants (+12 %) et les cafés (+8%). Cette augmentation est le fruit des non fumeurs et des familles avec enfants. Les discothèques subissent une légère baisse de fréquentation (-6%), ce sont principalement les fumeurs qui s'y rendent moins fréquemment.

De plus, la loi sur la santé n'a pas entraîné une hausse sensible des interventions de la police pour des problèmes sur la voie publique.

### ***Impact positif sur les fumeurs***

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, 9% des fumeurs ont cessé leur consommation et 30% d'entre eux ont essayé d'arrêter ou aimeraient le faire.

### ***Une solution pour l'ensemble de la Suisse***

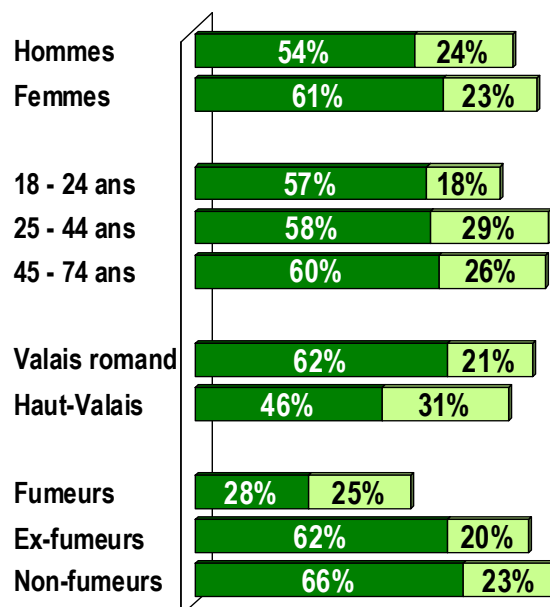
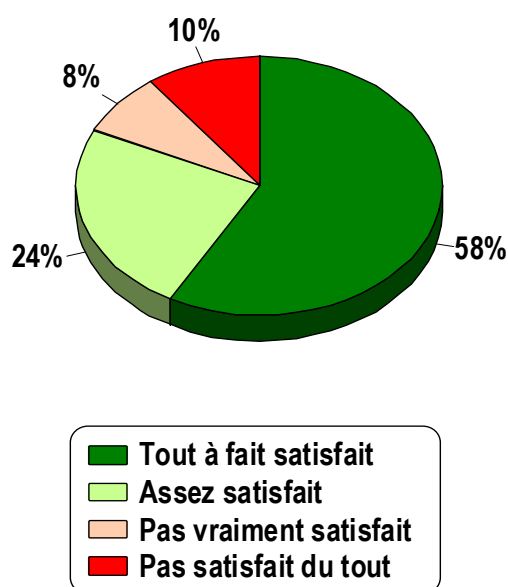
L'expérience positive du Valais, tant par l'acceptation de la population que par une application simple de la loi, démontre la pertinence de l'initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif » qui prévoit d'étendre au pays la solution de notre canton.

#### ***Contacts presse :***

Jean-Bernard Moix, directeur du CIPRET Valais et de Promotion Santé Valais, 027 329 04 29 - 079 682 55 97 ; courriel [jean-bernard.moix@netplus.ch](mailto:jean-bernard.moix@netplus.ch)

Dominique Favre, Président de Promotion Santé Valais, 027 322 73 23 - 079 256 14 56

## 81 % des Valaisans sont satisfaits de la loi sur la santé



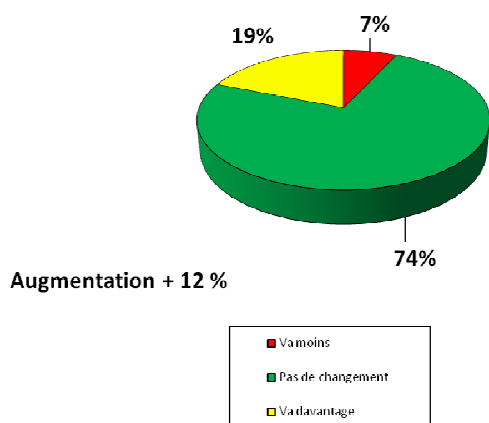
**81 % des Valaisans sont satisfaits (58% très satisfaits) de l'interdiction de fumer dans les lieux fermés publics, soit un pourcentage plus élevé que les 75,7% de Valaisans qui ont plébiscité la loi sur la santé en novembre 2008.** Ce score très élevé va à l'encontre d'un très faible pourcentage de personnes qui critiquent la loi.

Les femmes (84%), les habitants du Valais romand (83%) et les ex- ou non-fumeurs sont significativement les plus satisfaits de la situation actuelle.

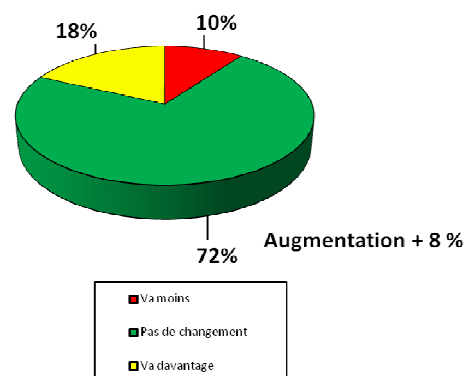
**Les fumeurs, bien qu'à un pourcentage moindre, sont majoritairement satisfaits de l'interdiction (53%) !** Cela montre que les bénéfices de l'interdiction sont également perçus par les fumeurs. Une partie d'entre eux voit les restrictions de fumer comme une incitation supplémentaire et un renforcement de leur volonté d'arrêter de fumer.

## *Les restaurants, cafés et tea-rooms bénéficient de l'interdiction de fumer*

*Fréquentation des restaurants*



*Fréquentation des cafés / des tea-rooms*



**On observe une hausse de la fréquentation dans les restaurants (+12 %) et les cafés (+8%).** Les bars et les discothèques connaissent par contre une baisse relative de la fréquentation avec respectivement -1% et -6%. L'impact de la loi est plus important dans le Haut-Valais où les habitudes sont modifiées de manière plus prononcée. La différence la plus marquée concerne les discothèques (-16% contre -3% dans le Valais romand). Comme on pouvait s'y attendre, les fumeurs « boudent » également davantage les établissements publics (- 23% restaurants, - 31% cafés).

**Les hausses de la fréquentation sont particulièrement importantes dans les sous-groupes suivants :**

- non fumeurs (+ 21% restaurants, +20% cafés),
- personnes avec enfants (restaurants +18%, cafés +14%),
- habitants du Valais romand (restaurants +13 %, cafés + 10%),
- femmes (restaurants +13 %, cafés +9%),
- des personnes entre 35 et 44 ans (restaurants et cafés +18%),

Il est heureux de constater que les non-fumeurs, comme le souhaitait GastroValais, ont augmenté leur fréquentation des établissements publics. Il est à noter que cette augmentation n'est pas corrélée directement avec le chiffre d'affaires.

La baisse annoncée par GastroValais du chiffre d'affaires (-8 à -10%) n'est pas imputable uniquement à l'interdiction du fumer, la crise économique joue sans aucun doute également un rôle non négligeable.

## *Les Valaisans ne veulent pas de la loi fédérale moins stricte*

La population valaisanne se prononce à **54% contre un assouplissement de la loi qui autoriserait les établissements de moins de 80m<sup>2</sup> entièrement fumeurs** comme le prévoit la loi fédérale. D'ailleurs la loi fédérale est dépassée puisque 15 cantons appliquent d'ores et déjà une réglementation plus stricte (AR, BE, BS, BL, FR, GE, GR, NE, SG, SO, TI, UR, VD, VS, ZH).

Pour rappel, la loi cantonale respecte le principe de concurrence loyale entre les établissements et surtout permet de protéger efficacement les employés de la branche sans discrimination.

Il est à relever que dans les cantons qui ont demandé à la population de se prononcer sur une adaptation à la loi cantonale à la



loi fédérale, le non l'a emporté comme à Soleure (66% de non le 13 juin 2010).

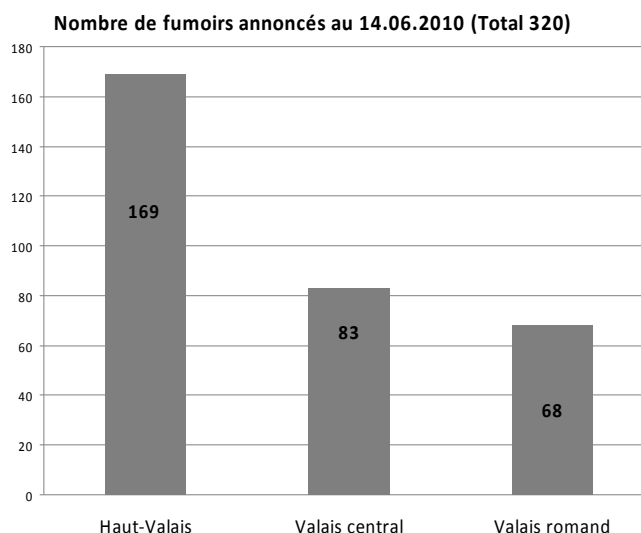
---

## *Une loi à l'application simple et qui répond aux besoins de tous*

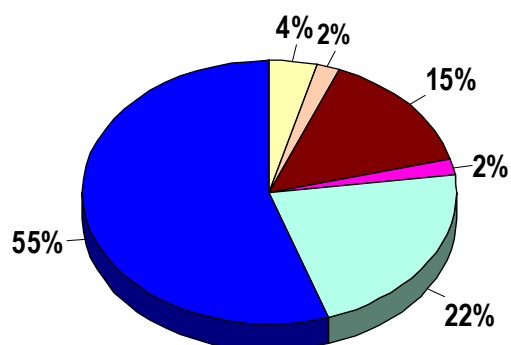
La loi sur la santé permet aux établissements de se doter à moindre coût de fumoirs s'ils le souhaitent. 320 fumoirs ont été annoncés depuis juillet 2009, dont 169 dans le Haut Valais. Les fumeurs peuvent donc trouver des endroits adaptés à leur consommation sans être obligés de se rendre à l'extérieur tout en préservant les non-fumeurs de l'exposition à la fumée du tabac.

Les normes de ventilation permettent d'installer les fumoirs à moindre coût, il n'est pas nécessaire de modifier tout le système de ventilation.

De plus, selon nos informations, la police n'a pas constaté de hausse significative des interventions pour tapage nocturne ou autre désordre sur la voie publique.



## Impact positif sur l'arrêt de la consommation



9% ont arrêté de fumer  
29% ont essayé / aimeraient arrêter  
62% ne veulent pas arrêter

- Fumeur / a essayé d'arrêter dans les 9 mois
- Fumeur / aimerait arrêter de fumer
- Fumeur / ne pense pas arrêter
- Ex-fumeur / a arrêté dans les 9 mois
- Ex-fumeur / a arrêté il y a plus longtemps
- Un non-fumeur

**Le taux de fumeurs** dans le canton du Valais s'élève à 21% (contre 25% en 2007)

Le taux des ex-fumeurs se monte quant à lui à 24% (contre 20% en 2007). C'est bien sûr chez les plus jeunes que ce taux est le plus bas (7%) et chez les plus âgés le plus haut (37%). Il est également assez élevé chez les personnes sans enfant 27% et les non actifs 28%.

On constate au niveau des changements d'habitude que ces derniers mois, **près d'un fumeur sur dix a arrêté de fumer et que deux fumeurs sur dix ont essayé d'arrêter de fumer ou voudraient arrêter.**

Les fumeurs qui ont essayé d'arrêter de fumer ou qui voudraient arrêter sont principalement des fumeurs occasionnels (36%), de formation « élémentaire » (prof. 25%, base 23%) contre 7% formation supérieure. Les personnes qui voudraient cesser de fumer donnent comme raisons principales des problèmes de santé, le prix du paquet élevé ou encore une envie personnelle qui les anime.

## *Perspectives*

L'ensemble de ces résultats permettent de tirer un bilan très positif de l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la santé. Après une année d'expérimentation, les Valaisans sont très satisfaits et fréquentent davantage les établissements sans fumée. Cette satisfaction se mesure également par leur **volonté d'avoir un cadre plus strict que la loi fédérale** (entrée en vigueur le 1er mai 2010) qui autorise des établissements entièrement fumeurs.

Avec des modalités simples d'installation de fumoirs **notre canton a trouvé une solution de protection efficace de la population, des travailleurs et adaptée aux besoins des établissements publics.**

### **Un exemple pour la Suisse**

L'expérience positive du Valais, tant par l'acceptation de la population que par une application simple de la loi, démontre la pertinence de l'initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif » qui prévoit d'étendre au pays la solution de notre canton.

---

### **Contacts presse :**

Jean-Bernard Moix, directeur du CIPRET Valais et de Promotion Santé Valais, 027 329 04 29 - 079 682 55 97, [jean-bernard.moix@netplus.ch](mailto:jean-bernard.moix@netplus.ch)

Dominique Favre, Président de Promotion Santé Valais, 027 322 73 23 - 079 256 14 56

Dominique Evéquoz, Président du CIPRET Valais, 027 970 36 65 - 079 459 24 57  
[dominique.evequoz@rsv-gnw.ch](mailto:dominique.evequoz@rsv-gnw.ch)

**Site Internet :** [www.cipretvalais.ch](http://www.cipretvalais.ch)